

## Séance du premier juin mil neuf cent soixante

Le premier juin mil neuf cent soixante à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Nemours, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire. Étaient présents : M. Judith Maire, Baulieu, Chancias Violette, Legrand, Truffaut, Sarant, Lument, Loyillon, Bourcier, Née, Rabier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Géost

Absents : M. Seneca, Gilles, Robert.

Secrétaire : M. Truffaut.

L'Objet Le Président ouvre la séance en ces termes :

« L'objet de cette séance est primo : - Notre adhésion au Syndicat de destruction et d'enlèvement des ordures ménagères pour la région de Corbeil-Essonnes.

Je dois tout, d'abord, vous entretenir du problème d'enlèvement et de destruction des ordures, qui fait sur l'ensemble de notre région, l'objet de sérieuses préoccupations sur le plan matériel et sur le plan financier.

Bien que pour l'instant, nous soyons hors de soucis puisque nous avons la possibilité d'évacuer la collecte vers les besoins d'un agriculteur, il faut envisager que dans l'avenir, nous serons amenés avec l'inévitables accroissement de la population à trouver d'autres solutions, adhérant au Syndicat de Jivisy, nous pourrions conduire les ordures à la décharge contrôlée de Ris-Orangis. La commune n'a pas usé de cette faculté jusqu'à maintenant. Or il s'avère que cette décharge sera pleine dans une dizaine de mois. C'est pourquoi, la Sous-Préfecture s'étant émue de cet état de chose, a suggéré la création d'un syndicat intercommunal de la Région de Corbeil groupant toutes les communes des alentours de Corbeil dont le rôle serait de rechercher les meilleures solutions de ramassage et de destruction des ordures ménagères.

Juridiquement, le Syndicat aura plus de poids pour discuter avec certains propriétaires de fosses qui sont connues comme celle de Monsieur Pastié sur la Départementale 153, face à Bourcouronnes, ou celle de Monsieur Fanhard à Bourday. Montcaire, ou inconnues et qui sont à détecter. Ces trous, destinés à être comblés, pourraient être aménagés en décharges contrôlées et permettraient pendant la période transitoire de leur utilisation, la création d'une usine, soit d'incinération, soit de fabrication de composts, soit de destruction sous une autre forme. Il reste entendu que notre entrée dans ce Syndicat n'implique pas une adhésion aveugle à tout projet qui aurait des incidences financières lourdes. Il s'agit, dans l'immédiat, de collaborer avec recherches des meilleures solutions possibles susceptibles d'être retenues, par tous et surtout par la plupart des communes dont l'assainissement n'est pas très développé et qui se verraient durement imposées si cette obligation de salubrité leur était brutalement imposée. Ceci dit, je suis persuadé qu'il est de notre intérêt d'y adhérer et je vais vous lire les statuts et la délibération qu'il convient de prendre. (Lecture des statuts) —

A une intervention de Monsieur Violette concernant les ordures putrescibles Monsieur le Maire répond — Pour le moment il s'agit de trouver un moyen d'évacuer les ordures ménagères parce que la décharge de Ris-Orangis va être pleine dans dix mois, alors ce moyen est de trouver des fosses, ou celles de Darblay, ou celles de Monsieur Pastié, ou celles que nous ne connaissons pas encore, pour recevoir les ordures sous une façon contrôlée; par la suite nous envisagerons le moyen de les détruire par incinération, ou d'en faire des composts, mais je crois qu'il y a lieu pour le moment d'adhérer. D'ailleurs, vous m'avez donné votre adhésion pour ce syndicat. Les délégués titulaires sont Messieurs Judith et Demuna; les délégués suppléants sont Messieurs Legrand et Rabier

A une nouvelle intervention d'un conseiller qui se plaint du mauvais accès à notre déchar-

ge actuelle, Monsieur le Président répond :  
« La décharge de Mennecey reçoit en ce moment même les ordres non putrescibles et ce que nous envoient les habitants. On peut y aller à condition de demander la clé à la Mairie. Il faut la demander. C'est la seule façon que nous ayons de contrôler ceux qui viennent à la décharge et de voir s'ils remplissent bien ce que nous leur demandons, c'est-à-dire d'étaler leurs ordres et de les envoyer tout à fait au fond »

Comme certains Gansiens qui viennent le dimanche éprouvent de la difficulté à aller à la décharge, et qu'ils ne peuvent entrer parce qu'il y a des chaînes, il est redit une autre fois qu'ils demandent la clé à la Mairie, pour autant qu'ils soient habitants de Mennecey.

Monsieur le Maire enchaîne :

« Une seconde question nous est posée aujourd'hui : celle du classement indiciaire du personnel des collectivités locales. Je vais vous donner lecture de la circulaire qui y a trait. Préalablement, je vous informe que les dispositions qu'elle renferme permettent aux Maires d'accélérer le passage des bas échelons aux échelons supérieurs pour les employés qui donnent pleine satisfaction. Le problème du classement indiciaire ne pouvant être dissocié de celui des effectifs, Monsieur le Ministre de l'Intérieur estime opportun qu'à l'occasion de la fixation des échelles de traitement de chacun des traitements nous procédions à un nouvel effectif examen des effectifs des emplois permanents.

Dans la délibération numéro 1, chaque agent devra être intégré par arrêté individuel du Maire, dans la nouvelle échelle. Ce premier travail peut être effectué sans aucune discussion, le reclassement dans les nouvelles échelles se faisant de classe à échelon et d'échelon à échelon si le nombre d'échelons n'a pas augmenté. C'est extrêmement intéressant parce que si nous avons à récompenser un employé consciencieux nous avons la possibilité de le faire passer

M. Corbeil Estonne  
le 5 mai 1951  
Le Sec. Prefet  
signé illisible

M. Corbeil Estonne  
le 12 août 1950  
Le Sec. Prefet  
signé illisible

Il est affi  
réserve de la  
d'un arrêté  
Corbeil. Est  
19-8-1950  
signé ill

même  
ient  
deman-  
C'est  
qui  
sont  
dic  
a fait.  
manche  
harge,  
a des  
deman-  
soient  
sourd'hui:  
des  
cture  
ment,  
elle  
le  
érieux  
satisfac-  
ne ne  
Monsieur  
un qu'à  
traite-  
rocédions  
les emplois  
agent  
du  
mier  
discussion,  
se fai-  
échelon  
nté  
que si  
consciencieusement  
passer

*M. et approuvé sous  
réserve de la production  
d'un arrêté  
Concil. Exposé le  
19-8-1960 Le S.P.  
signé illisible*

très rapidement dans les échelons supérieurs  
Je vous demanderais aussi si vous pensez qu'il ne  
serait pas bon d'intégrer dans notre personnel qui  
pourrait bénéficier de ces dispositions, Monsieur Kuntz  
qui est relativement jeune et qui pourrait bénéficier  
de ces dispositions nouvelles. Nous avons des retraités  
qui ne font pas partie de notre syndicat, qui  
sont payés à l'heure comme Monsieur Rousseau  
et qui n'ont pas à bénéficier de ces avantages, com-  
me aussi Edmond Allais. Mais un jeune comme  
Kuntz pourrait être intégré, et sa situation s'en trouver  
améliorée. Vous ne voyez pas d'inconvénient à cela?  
Pour Kuntz, il est temporaire pour le moment, comme  
Rousseau, et il m'a demandé à devenir titulaire.  
C'est un garçon qui est sérieux, qui remplit bien  
son travail, qui a soin de son camion. C'est un  
très bon conducteur. Il m'a demandé s'il était pos-  
sible de le titulariser; avant je voulais vous en  
parler.

Alors bon - je pense que vous souscrivez comme moi  
à cette amélioration de la situation des employés -  
vous voudrez donc bien approuver cette intéressante  
modification des statuts ».

À propos de Kuntz, Monsieur Baulieu demande, si  
à l'occasion, il ne pourrait pas faire partie des  
pompiers. Monsieur Judith le verra pour cela.  
M<sup>l</sup>e Judith: « Enfin, je dois vous faire part d'obser-  
vations sur le fonctionnement de la Commission  
scolaire, chargée de l'achat des livres de prise et  
des fournitures, ainsi que de l'inventaire de ces  
fournitures. Il était dans l'esprit du Conseil Muni-  
cipal, lorsqu'elle fut instituée le 9 janvier 1960  
qu'elle aurait pour rôle de prendre les contacts né-  
cessaires avec les Directrice et Directeur, aux moments  
utiles, afin que les commandes puissent être  
passées en temps à la Librairie Petit. J'ai  
convocqué le 21 mai, les membres de cette Commis-  
sion pour les prier de voir les instituteurs  
au plus tôt afin de connaître leurs besoins en  
livres de prise et cahiers; la Librairie Petit m'a  
informant de l'urgence de passer la commande.  
J'ai été surpris de constater que trois membres

seulement avaient répondu à la convocation. Cependant, ayant demandé aux présents de s'entendre avec leurs collègues pour effectuer les démarches imposées, j'étais en droit de penser que le nécessaire aurait été fait. En réalité, si des contacts ont été pris, ce que j'ignore, la Librairie Petit n'a eu à ce matin connaissance de quoi que ce soit. Sous sommes à vingt-cinq jours de la distribution des prix, je me vois donc dans l'obligation d'inviter impérieusement la commission scolaire à remplir le rôle qui lui a été assigné dans le plus bref délai, car il faut que demain soir la Librairie soit informée des listes des volumes pour les prix et des quantités de cahiers nécessaires pour la rentrée d'octobre. Ces fournitures étant difficiles à obtenir, les prévisions doivent être faites suffisamment à l'avance. Si la commission scolaire ne pouvait faire son travail dans le délai que je lui impartis et qui est catégorique, je me verrai dans l'obligation de reprendre les anciennes méthodes et de confier aux directeur et directrice le soin de faire directement leurs commandes. Je vous prie de m'excuser du ton inhabituel avec lequel je vous parle, mais on m'a fait dans un <sup>certain</sup> temps le reproche de ne pas réunir souvent les commissions, pour que je me croie autorisé à le faire aujourd'hui. Je tiens cependant à remercier M. Cruffaut, Cumant et Loizillon de leur bonne volonté qui est évidente, comme je tiens, puisque l'occasion m'en est offerte, à remercier Monsieur Bourcier qui m'a assisté à l'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles le samedi 28 mai à dix-huit heures.

Je dois ajouter qu'à ma grande confusion, tous les membres du Conseil d'Administration faisant partie du Conseil étaient absents, sans motifs d'excuse, sauf bien entendu Monsieur Derenc, qui m'avait entretenu de son impossibilité d'y être, à cause de son marché d'Étampes.

Pour n'ignorer pas les lourdes tâches qu'il me faut assumer j'ai le souci de réaliser le programme que nous avons dressé en ne ménageant ni mon temps ni mes modestes compétences. Pour bien accom-

plis cette mission, j'ai besoin de votre concours, de votre aide, de vos encouragements. Il y a tant d'obstacles qui se dressent sur notre chemin qu'un homme seul serait tenté d'y renoncer. Alors, pour que mon administration soit bonne, répondez à mes appels d'active collaboration. Je compte absolument sur tous. Si encore j'avais eu des excuses des personnes qui étaient invitées à l'Assemblée des Ecoles, j'aurais passé là dessus, mais personne, personne, ne s'est excusé!...

Alors pour en revenir à notre affaire de la Commission scolaire, il n'y a rien eu de fait?

Monsieur Lozillon - J'ai vu Monsieur Robert qui s'était promis, aussitôt que je l'ai contacté, d'aller voir Madame Leroy pour obtenir les renseignements qu'on avait demandés, et puis je ne l'ai pas revu, je ne sais pas ce qu'il en est.

M<sup>r</sup> Touffant - En sortant de la réunion j'ai rencontré Monsieur Robert - Voilà!.. Nous nous sommes partagé le travail à deux - Monsieur Robert devait aller voir Madame Leroy avec Monsieur Bourcier et Monsieur Prolette. Moi j'ai vu Monsieur Prot avec Monsieur Lozillon et Monsieur Lemaire. Il m'a dit: «Bon d'accord!» Je lui ai fait bien remarquer, malgré tout: «Voyez Monsieur Lozillon avant, il a un papier en mains, il vous mettra au courant» Je ne l'ai pas revu depuis - Vous Monsieur Lozillon, je vous ai rencontré dimanche matin, le lendemain de la réunion; vous m'avez dit: «Je n'ai pas vu Monsieur Prot. Je le revais certainement dans la matinée pour lui fixer un rendez-vous» Depuis, moi j'attends que vous me fixiez un rendez-vous. - Monsieur Lozillon: «Oui, moi c'est pareil, je ne l'ai pas revu et c'est mal tombé, parce que cette semaine j'avais particulièrement à faire avec le Syndicat Intercommunal de Construction et je pensais que pour Madame Leroy ça avait été fait».

Monsieur Judith: - Oui, je vais me trouver dans l'obligation d'aller voir le Directeur et la Directrice et de leur dire: «Reprenez les méthodes anciennes parce que cela n'a pas marché». Je vais être obligé de leur dire cela. Il faut absolument que demain soir la Librairie Letit ait la liste des fournitures en livres de prix et en cahiers. C'est un impératif

M. Baulieu: - Et pourtant si je comprends bien, c'est Monsieur Robert qui avait demandé la création...

M<sup>lle</sup> Judith: - Bien entendu...

(ici la discussion devient générale)

M<sup>lle</sup> Violette: - La Commission scolaire ne doit pas s'occuper de l'achat des fournitures, c'est un contrôle...

M<sup>lle</sup> Judith: - Vous savez bien dans quel esprit cette commission a été créée. Elle a été créée pour assurer le contrôle des livres qui sont achetés à la Librairie Petit et pour surveiller les inventaires. On avait demandé également que les achats soient faits par la Commission scolaire. Cette commission scolaire devait s'entretenir avec les directeur et directrice de leurs besoins, et des échantillons auraient été mis à leur disposition par la Librairie Petit. C'était dans cet esprit. Alors, j'avais demandé à la Commission lorsque je l'ai réunie, de bien vouloir voir le directeur et la directrice, et de leur demander leurs besoins et de rendre compte à la Librairie Petit de ce qu'ils voulaient.

M<sup>lle</sup> Violette: - A ce moment là, si les directeur et directrice devaient faire connaître leurs besoins, il fallait que ce soit approuvé par la Commission scolaire. Ils pouvaient déposer à la Mairie la liste de leurs besoins, nous la Commission scolaire on approuvera ou on n'approuvera pas.

M. Loyillon: - Mais c'était d'accord qu'on devait y aller...

discussion générale

M<sup>lle</sup> Judith: - Je vais vous entretenir de cet accident qui a eu lieu hier et qui malheureusement a fait des victimes. Nous ne savons pas si l'état des victimes gravement blessées s'est amélioré ou aggravé. Mais en tout cas, il y a un enfant de mort.

A l'occasion de cet accident, nous en avons entendu de toutes sortes. On nous a dit: « Mais comment! vous ne prévoyez rien! C'est un débouché extrêmement dangereux sur la route 191! Il aurait fallu mettre un "stop". Il faudrait mettre des clignotants. Nous en avons entendu de toutes sortes!

Je voudrais vous rappeler que dès 1955, nous avons écrit à l'Ingénieur Vicinal, voilà ce que nous écri-

vous le 9 juillet 1955 : - " Monsieur l'Ingénieur  
" Vicinal - Revenant sur ma précédente demande, j'ai  
" l'honneur de vous prier de bien vouloir reconsidérer  
" la question des "stop" sur les points qui étaient si-  
" qualés comme dangereux. Plusieurs accidents graves  
" et répétés ont eu lieu à l'angle de la rue de l'Arcade  
" et de la Route 191 (par conséquent au même endroit)  
" ainsi que l'atteste le court rapport que Monsieur le  
" Brigadier-Chef de la Gendarmerie a bien voulu m'éta-  
" bli. Je vous joins également, pour appuyer  
" cette requête, une lettre d'un habitant de la  
" commune, bien situé pour juger de la question.  
" Espérant que vous voudrez bien accorder une bonne  
" suite à ce que je vous demande, je vous prie de  
" croire etc. .... ».

Alors il me répondait ceci le 2 août

" Monsieur le Maire - J'avais transmis à mon  
" administration votre lettre du 9 juillet et les pièces  
" qui l'accompagnaient, en lui demandant de reconsi-  
" dérer la question des panneaux "stop" que vous souhai-  
" tez voir poser sur le chemin départemental 153 au  
" débouché de la Nationale 191 (cela c'est le débouché  
" de la rue de Bully, c'est beaucoup moins important).  
" Mon administration vient de me faire connaître  
" son point de vue. Elle estime que : 1° le carrefour  
" de la Route Nationale 191 et du chemin départemental  
" 153 est relativement bien dégagé - (ça c'est entendu  
" mais nous avons peut-être demandé un "stop" là,  
" mais il était bien moins urgent que l'autre)  
" 2° la circulation sur la route nationale 191 et  
" le chemin départemental 153, est en somme de  
" faible intensité, et que pour la circulation du  
" dimanche, notre arrêté du 26 avril 1955 a institué  
" une déviation... (oui, j'ouvre une parenthèse, on  
" avait pris en 1955, un arrêté pour dévier les  
" voitures rentrant dans Kemecy par la rue de  
" l'Arcade, mais cet arrêté n'a pas pu être observé  
" étant donné que certaines voitures, le cas notam-  
" ment, ne pouvaient pas prendre ce virage qui  
" est extrêmement aigu). Le relevé statistique  
" ponctuel des accidents corporels, signalés en 1954,  
" par la gendarmerie, donne le résultat suivant :



" Croisement 191 - chemin 153 : un accident comportant  
" un blessé grave, un blessé léger  
" Nationale 191 - Rue de la Fontaine : un accident, un blessé  
" léger  
" L'administration considère que ce nombre d'accidents est  
" très réduit. Les instructions réglementaires sont absolu-  
" ment formelles, que les panneaux "stop" ne doi-  
" vent être posés qu'aux points exceptionnellement  
" dangereux de telle sorte que l'efficacité de ces panneaux  
" ne soit pas amoindrie par la multiplicité que crée  
" l'accoutumance. Il convient par ailleurs que vos  
" cantonniers communaux fassent disparaître les  
" panneaux non réglementaires : "Halte-là", "stop" posés  
" à la jonction de la rue de l'Érécade et de la Route 191. »

Voilà ce qu'on nous répondait en 1955. Depuis,  
malheureusement, j'ai répété à Monsieur l'Ingénieur que  
c'était absolument indispensable, surtout rue de  
l'Érécade et Route 191, et aussi dans le débouché  
de la 137 sur la 153, c'est-à-dire, avant le  
passage à niveau. Alors, il m'a toujours répondu :  
« vous savez, nous n'avons que peu de signaux  
"stop" à mettre, et il faut vraiment qu'il y  
ait des accidents ». Il m'en a parlé à la réunion  
des maires à Meneey, présidée par le Sous-Préfet.  
C'est pourquoi je vous demande, si la population  
vous fait des observations à ce sujet, que vous ré-  
pondiez que nous n'avons jamais perdu cela de  
vue, que nous avons toujours demandé que  
ce débouché dangereux sur la 191 soit signalé et  
qu'un panneau "stop" y soit mis, et nous nous  
sommes heurtés à l'indifférence des Fonts et  
Chaussées . . .

#### discussion générale

M<sup>r</sup> Bouchein . . . - Faire une protestation pour  
Monsieur l'Ingénieur ou que Monsieur l'Ingénieur  
fasse monter un poste de secours et qu'il en  
tienne la permanence, parce que moi je com-  
mence à en avoir marre . . .

M<sup>r</sup> Violette : - Il aurait fallu qu'on lui téléphone  
hier

M<sup>r</sup> Bouchein : - Moi je demande que le Conseil  
municipal prenne une délibération et éleve une

protestation. Je vais vous donner en ~~parallèle~~  
parallèle le collègue, Monsieur Dumas, haie de Mausse.  
Et bien au point de l'intersection de la route  
d'Étampes. Malherbes. et puis de celle qui va à  
Bully et à la Ferté, et bien je vais vous dire que  
l'Ingénieur qui était là avant, et qui s'est tou-  
jours buté à faire comme Monsieur Jaquette, à  
ne pas mettre de "stop" et bien je vais vous dire  
qui a fait mettre ce "stop" à force d'avoir des  
accidents; c'est le Tribunal d'Étampes qui l'a  
fait mettre. Moi je demande au Conseil de prendre  
une délibération et d'envoyer une protestation, à  
Monsieur Jaquette pour un "stop" ici et au Petit  
Bennecy.

M<sup>me</sup> Judith: - Remarquez qu'au Petit Bennecy le  
débouché de la 137 va être amélioré puisque j'en ai  
l'assurance par Monsieur l'Ingénieur en Chef des  
Ponts et Chaussées.

M<sup>me</sup> Née: - Une solution à proposer qui éviterait  
d'avoir des incidents avec ces messieurs des Ponts  
et Chaussées, ce serait tout bonnement et simple-  
ment de mettre la rue de l'Arcade en sens  
interdit.

Discussion générale.

Les sujets étant épuisés la séance est levée

